

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Date de la convocation : 10 décembre 2024
Nombre de membres du conseil en exercice : 9
Membres présents : 6
Absents : 3

Le dix-neuf décembre deux-mil-vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric HERBIN – Maire, Émilie MAILHE – Adjointe au Maire, Matthieu GELÉ, Alexandre GOULAY, Maxime LERIGOLEUR, Jacky TOMMIRE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Geoffrey ROUSSEL, Nicolas WAROQUEAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emilie MAILHÉ.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 19 septembre 2024. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.
- Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :
 - Décisions modificatives sur le budget de la commune.

I. LOGEMENT COMMUNAL – ROUTE DE MORTEMER

1. Demande de subventions pour l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air dans un logement communal est éligible à diverses subventions dans le cadre de la transition énergétique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise BF ENERGIES et propose le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût H.T	8 716,38 €	Subvention D.E.T.R 40%	3 486,00 €
T.V.A	1 743,28 €	Fonds de concours CDCLA	3 000,00 €
		F.C.T.V.A	1 715,80 €
		Autofinancement	2 257,86 €
TOTAL T.T.C	10 459,66 €	TOTAL T.T.C	10 459,66 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la D.E.TR et du Fonds de concours de la Communauté de Communes Lyons-Andelle.

II. LOGEMENT COMMUNAL – RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'un des logements communaux situé rue de l'église est de nouveau disponible à la location.

Un diagnostic de performance énergétique a été réalisé avant le renouvellement d'un nouveau bail.

Afin que le bien ne reste pas vacant plusieurs semaines, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de définir dès aujourd'hui les nouvelles conditions de location.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas modifier le prix du loyer mensuel et de le reconduire à 358,48 €.

Lors de la signature du bail, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer la caution au montant d'un loyer mensuel soit 358,48 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces conditions et autorisent Monsieur le Maire à signer un nouveau bail lorsque des demandes d'attribution du logement seront reçues et étudiées.

III. PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

1. Mise en place obligatoire au 01/01/2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle étape clé de la réforme de la protection sociale complémentaire sera franchie : les employeurs publics devront obligatoirement contribuer financièrement à la prévoyance complémentaire de leurs agents.

De ce fait, les collectivités doivent se conformer à cette obligation et conclure une convention de participation en vue de sélectionner un contrat collectif à adhésion obligatoire pour leurs agents.

Considérant les différents agents sur la Commune, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre à 100% cette participation à la charge de la Commune avec une couverture minimum des risques incapacité temporaire de travail et invalidité permanente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents rattachés à cette mise en place.

IV. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC

1. Terrain communal situé route de Mortemer

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'acquisition d'une partie du domaine public située route de Mortemer (bout de terrain communal d'une superficie de 50m² environ) a été formulée auprès de la Mairie.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de cette proposition d'acquisition.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de céder cette partie du domaine public avec les conditions suivantes :

- Bornage à la charge du demandeur
- Frais de notaire à la charge du demandeur
- Démolition du bâtiment à la charge du demandeur
- Déplacement du compteur d'eau à la charge de la commune

V. DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

1. Séjours au ski pour des enfants scolarisés en CM2 et 5^{ème}

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que deux demandes de participation à des voyages scolaires au ski ont été déposées à la Mairie.

L'une de ces demandes concerne une enfant scolarisée en CM2 à l'école de Charleval pour un séjour prévu en mars 2025 pour un montant total de 300,00 € et l'autre demande concerne un enfant scolarisé en 5^{ème} au collège de Fleury-sur-Andelle pour un séjour prévu également en mars 2025 pour un montant total de 375,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal refusent à l'unanimité de participer à des séjours scolaires considérant déjà le budget annuel des frais de scolarité.

2. École Saint-Joseph des Andelys

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une enfant de la commune est scolarisée au sein de l'école Saint-Joseph des Andelys en CE2 et que l'établissement demande de participer de façon facultative à cette scolarité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal refusent à l'unanimité de participer à des frais de scolarité dans des écoles privées.

VI. DÉCISIONS MODIFICATIVES – BP COMMUNE

1. Crédits budgétaires pour l'enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits budgétaires concernant les factures du SIEGE 27 pour l'enfouissement des réseaux « Grande rue » ne sont pas suffisants.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les modifications suivantes :

BP COMMUNE – FONCTIONNEMENT :

Diminution des crédits :

Chapitre 011 Article 615221 = - 7 600,00 €

Augmentation des crédits :

Chapitre 023 Article 023 = + 7 600,00 €

Diminution des crédits :

Chapitre 011 Article 615232 = - 11 549,49 €

Augmentation des crédits :

Chapitre 065 Article 657358 = + 11 549,49 €

BP COMMUNE – INVESTISSEMENT :

Augmentation des crédits :

Chapitre 021 Article 021 = + 7 600,00 €

Augmentation des crédits :

Chapitre 204 Article 204112 = + 7 600,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces décisions modificatives.

2. Crédits budgétaires pour les charges annuelles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits budgétaires concernant les charges annuelles dont l'URSSAF du mois de décembre ne sont pas suffisants.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les modifications suivantes :

BP COMMUNE – FONCTIONNEMENT :

Diminution des crédits :

Chapitre 011 Article 615221 = - 1 100,00 €

Augmentation des crédits :

Chapitre 012 Article 6450 = + 1 100,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces décisions modificatives.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cimetière communal : PV de constatation des concessions abandonnées réalisé le 14/12/2024
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Un registre des observations est toujours disponible à la Mairie aux horaires d'ouverture.
- Noël des anciens : Le repas des anciens a eu lieu dimanche dernier, le 15 décembre, à la salle des fêtes. Pour les anciens qui n'étaient pas présents, un colis gourmand leur sera distribué à la fin du mois.
- Noël des enfants : L'association des Jeunes n'ayant pas organisé cette année le Noël des enfants, la Mairie avec l'aide du Comité des Fêtes organisera donc un Noël communal le 20 décembre prochain à la Maison Associative « Lisors en 4 saisons ».
- Chats errants : Campagne de stérilisation 2025, demande d'aide à formuler.
- Assurances communales : Changement d'assureur au 01/01/2025.

Clôture de la séance : 19H50